

Professionnels de santé



© 2015 Les Echos Publishing

Le Conseil de gestion du Fond Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIFPL) vient de communiquer les montants de prise en charge des formations des professionnels de santé pour l'année 2016.

Ils s'élèveront à 200 euros par jour (contre 120 euros en 2015), plafonnés à 600 euros par an et par professionnel (840 euros en 2015), soit l'équivalent de 3 jours, et ce uniquement pour des formations qui répondront au cahier des charges et aux thèmes choisis par la profession.

Ces montants ont été fixés en tenant compte à la fois de l'augmentation de plus en plus importante chaque année du nombre de dossiers de prise en charge, et du risque de voir un manque de fonds « DPC », comme ça a été le cas en 2015.

Pour rappel : pour pouvoir prétendre au FIFPL, la formation doit être donnée par un organisme de formation référencé et il faut impérativement, avant le début de la formation, compléter une demande en ligne sur le site du FIFPL.

© 2015 Les Echos Publishing